

CHARTRE ACHATS RESPONSABLES

OBJETS PROMOTIONNELS

(Version de janvier 2023)

1 | L'engagement de Centrale Lille en matière de développement durable et de responsabilité sociétale

Centrale Lille entend renforcer son action pour contribuer significativement à accompagner la société dans sa transition vers une « culture durable » et s'engage à mener des mesures structurelles et systémiques dans l'ensemble des champs d'actions pour lesquels il est pertinent : la formation, la recherche, la valorisation et l'innovation, l'alignement institutionnel.

C'est dans ce cadre que le choix a été fait de définir une « Charte Achats Responsables | Objets promotionnels » et ainsi participer activement à construire un monde plus inclusif et durable.

Convaincus, qu'un objet utile procure de l'émotion et que l'émotion crée ou renforce l'adhésion et le partage, Centrale Lille souhaite pouvoir continuer à offrir à ses prospects, ses élèves, ses collaborateurs et ses partenaires des objets promotionnels responsables et durables.

Centrale Lille souhaite donc s'appuyer sur 4 axes forts dans le choix de ses produits :



L'utilité : un objet promotionnel / cadeau qui répond à un besoin est un produit durable, nous souhaitons limiter les goodies inutiles distribués massivement.



La qualité : un objet promotionnel / cadeau durable est un produit viable sur du long terme, nous souhaitons accorder une attention particulière au choix des matériaux, à la conception et au sérieux de nos fabricants.



Le respect des conditions de travail : un objet promotionnel / cadeau éthique est un produit fabriqué dans de bonnes conditions de travail, nous souhaitons ainsi nous inscrire dans une démarche responsable sur le plan social par le choix des fournisseurs qui garantissent la traçabilité des usines favorisant l'éthique commerciale, la loyauté, le respect des droits de l'Homme et des normes internationales du travail.



Le respect de l'environnement : un objet promotionnel / cadeau éco-responsable est un produit dont la fabrication s'efforce de respecter au maximum l'environnement, nous souhaitons donc privilégier l'utilisation de matières naturelles, recyclées ou biodégradables et favoriser la fabrication française ou Européenne (UE) pour une empreinte carbone réduite.

2 | Les attentes de Centrale Lille envers ses fournisseurs d'objets promotionnels

L'environnement

- Respecter les lois et réglementations environnementales en vigueur dans les pays où ils exercent leurs activités.
- Maîtriser et/ou minimiser les impacts de leurs activités et produits sur l'environnement sur l'ensemble du cycle de vie, notamment en termes de consommations (eau, énergie et matières premières), d'émissions de gaz à effet de serre, de pollution (eau, sol, air) et de production de déchets (tri sélectif, recyclage).

Droits de l'homme et droit du travail

- Appliquer les Principes Directeurs des Nations-Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Ces Principes clarifient les modalités de respect, quels que soient les pays où les fournisseurs opèrent, des principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (Édictée par l'ONU en 1948) et des Conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), notamment :
 - L'interdiction du recours au travail forcé ou obligatoire et aux mauvais traitements de leurs employés. Ceci incluant l'interdiction de toute pratique d'esclavage moderne et de traite d'êtres humains ;
 - L'élimination du travail des enfants ;
 - L'absence de discrimination : aucune distinction, exclusion ou préférence ne doit être fondée sur la couleur, le sexe, l'âge, la langue, la religion, l'orientation ou l'identité sexuelle, l'origine nationale ou sociale, l'opinion, ou le handicap ;
 - Le respect de la santé et de la sécurité en garantissant des conditions et un environnement de travail sains, sûrs et dignes à son propre personnel ;
 - L'attribution d'un salaire et d'un temps de travail décents en versant un salaire minimum satisfaisant les besoins fondamentaux, et respectant les réglementations des pays où ils exercent, en termes d'heures de travail et de temps de repos ;
 - Le respect de la liberté d'expression, de la liberté syndicale et du droit de négociation collective.

Afin de s'assurer que les critères cités ci-dessus sont respectés, Centrale Lille s'engage à demander à l'ensemble des fournisseurs consultés leur charte en matière de Responsabilité Sociétale et Environnementale. L'étude de cet élément fera partie intégrante de la décision finale dans le choix du fournisseur.